

Lettre de Jules Aubrun à René Pleven (Paris, 13 novembre 1950)

Légende: Le 13 novembre 1950, Jules Aubrun, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, adresse à René Pleven, président du Conseil, une lettre dans laquelle il se plaint d'être écarté des négociations relatives au plan Schuman.

Source: Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 188 p. (Cahiers rouges). p. 65-67.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jules_aubrun_a_rene_pleven_paris_13_novembre_1950-fr-b46c827e-5bef-479c-805c-5350a4810791.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Lettre de Jules Aubrun à René Pleven (Paris, 13 novembre 1950)

Paris (8e), rue de Madrid
Le 13 novembre 1950

Ar/b
Service 231.

Monsieur le Président,

Je trahirais les intérêts dont j'ai la charge si je ne signalais à votre haute attention la situation inadmissible faite à la sidérurgie française, depuis l'ouverture des négociations relatives au Plan Schuman.

Dès le début et pendant les premières semaines, notre profession a été écartée des discussions, alors que les délégations étrangères y étaient admises avec leurs experts représentant les professions directement intéressées. Sur notre réclamation, M. le Commissaire Général du Plan a convoqué l'expert de notre profession aux séances du Comité de la Production et des Prix, en même temps d'ailleurs que deux représentants des consommateurs d'acier.

Le Comité de la Production n'a eu qu'une existence d'une quinzaine de jours, qui ne lui a pas permis d'aborder les questions cruciales. La discussion s'est poursuivie au sein de deux organismes, dont notre expert était absent: le Groupe des Présidents et le Groupe dit des «Six». Ce dernier réunissait en principe les chefs des six délégations du Comité de la Production; mais les «Six» sont devenus immédiatement douze à dix-huit, du fait de la présence des experts privés étrangers; mais aucun expert français n'assistait le chef de la délégation française, au grand étonnement, je dois le dire, des autres délégations. Les sujets les plus importants étaient ainsi abordés en notre absence; sur notre nouvelle protestation, notre expert a été admis au Groupe des Six, pour quelques jours seulement, le Groupe ayant suspendu rapidement ses travaux.

Les problèmes ont continué à être débattus entre les Présidents; les Présidents des autres délégations ont jugé bon de se faire accompagner dans ces réunions de leurs experts. Chaque délégation étrangère maintenait en outre un contact étroit parmi tous ses membres, experts professionnels compris; ceux-ci participaient ainsi, dans l'intervalle des séances, à toutes les discussions destinées à fixer la position de la délégation.

Rien de pareil en ce qui concerne notre profession; depuis des semaines, nous sommes tenus dans l'ignorance des discussions en cours; seule l'obligeance de collègues étrangers nous a parfois renseignés sur telle ou telle étape de la négociation.

Il a été procédé, il y a quelques jours, à la distribution d'un document capital, faisant le point des pourparlers en cours. Nous avons vu ce document, intitulé «Première rédaction du projet de traité», et daté du 8 Novembre, entre les mains d'experts étrangers; ceux-ci nous ont fait lire et en ont commenté divers articles, très surpris que nous n'en eussions pas déjà connaissance. Nous avons alors demandé au Service compétent du Plan de nous en adresser deux exemplaires; ce Service nous a informés, le 11 Novembre, qu'après examen, il était impossible d'accéder à notre désir, en raison du caractère confidentiel du document; or ce dernier, je le répète, est entre les mains de tous les experts étrangers, qui nous en ont déjà abondamment entretenus.

Nous continuons ainsi à être systématiquement écartés; si l'on nous a parfois consultés et convoqués, on ne l'a fait que par intermittence, et de façon tellement sommaire et accessoire, que nous pourrions légitimement croire qu'on a voulu éviter le reproche de nous avoir totalement ignorés.

Je tiens à rappeler ici que, dans une lettre du 17 Juin, M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, avait bien voulu me faire savoir qu'il me tiendrait régulièrement informé de l'évolution des conversations internationales qui devraient s'ouvrir à Paris le 20 Juin, de manière à pouvoir, à tout moment, recueillir mes avis et conseils. Monsieur le Président de la Délégation française a évidemment d'autres vues sur ce sujet.

Cette situation, Monsieur le Président, n'est pas tolérable; elle serait humiliante, si nous n'avions la conscience que la dignité de la sidérurgie française ne saurait être atteinte par de tels procédés. Je me refuse du moins à penser que pareille attitude ait pu être concertée au sein du Gouvernement; mais les faits sont là, et l'opinion publique, française ou mondiale, ne fera pas la distinction. Nos collègues étrangers s'étonnent et souffrent eux-mêmes d'un ostracisme décrété à l'encontre d'une collectivité, dont les membres occupent une place éminente au sein de la sidérurgie mondiale; les agissements pratiqués officiellement à notre égard ne seront évidemment pas de nature à renforcer notre position au cours des discussions qui, de toutes manières, s'engageront, un jour ou l'autre, sur le terrain international. Permettez-moi aussi d'ajouter qu'après les deux guerres mondiales marquées, la première, par la destruction de nos principaux établissements de l'Est et du Nord, la seconde, par une dépossession de quatre années et une exploitation intensive et sans entretien de nos principales usines de Lorraine, l'absence de la sidérurgie française autour de la table n'est pas sans susciter bien des commentaires, dans les milieux les plus divers en France et à l'étranger.

Mais le problème n'est pas seulement affaire de dignité professionnelle foulée aux pieds. On a la prétention de régler notre destinée à peu près entièrement en dehors de nous; pouvons-nous l'accepter? Nous avons, dès le premier jour, fait connaître que nous étions, autant que d'autres, partisans d'un «Plan Schuman» destiné à effacer des haines séculaires et fondé sur l'union, sagement conçue, de certaines économies européennes; mais un plan que nous ne connaissons que par bribes ou indiscretions, à l'élaboration duquel nous ne sommes même pas appelés à participer sur un pied d'égalité avec nos confrères étrangers, ce plan, dont l'objet est de fixer le sort de nos entreprises, pourrait-il recevoir notre adhésion, et les Pouvoirs Publics ou le Parlement voudront-ils l'imposer?

Notre adhésion serait d'autant plus difficile que, dans sa consistance présente, ce plan menace nos intérêts vitaux. Nous avons fait connaître notre opinion à cet égard dans une lettre et une note du 12 Octobre dernier, adressées à M. Jean Monnet et dont la Présidence du Conseil et les différents Départements Ministériels intéressés ont reçu copie. Ma lettre est restée sans réponse.

J'ajoute, en terminant, que nos adhérents ont quotidiennement à répondre aux demandes inquiètes de leurs Comités d'Entreprises, avides de renseignements: dans l'ignorance où l'on nous tient et les appréhensions que nous ressentons, la seule réponse que nous soyons en état de faire est l'aveu que nous partageons les mêmes inquiétudes. Celles-ci ne concernent pas seulement les destinées de notre profession; elles s'étendent aux intérêts supérieurs de l'économie française et de la paix sociale elle-même.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir me réserver, dans un délai aussi proche qu'il vous sera possible, une audience au cours de laquelle je vous exposerai plus longuement les sentiments de notre profession.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréez, etc.

J. Aubrun